

FICHE DE CONVOCATION et CONSENTEMENT drogues

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement intérieur de l'entreprise, des contrôles ponctuels de dépistage de drogues peuvent être effectués par le médecin du travail. L'objectif est préventif. Ces dépistages ne peuvent donner lieu à des sanctions.

Les résultats de ces tests sont confidentiels, seul le médecin du travail en aura connaissance. En fonction du résultat, le médecin du travail se prononcera sur votre aptitude au poste de travail et le cas échéant vous accompagnera dans les démarches thérapeutiques.

En cas de refus de vous soumettre à ce test, le médecin ne pourra se prononcer sur votre aptitude. Des sanctions administratives, prévues par le règlement intérieur, pourront être prises.

➤ Identification du salarié

Nom :

Prénom :

Service :

➤ Horaire de la convocation

Vous êtes priés de vous présenter auprès du médecin du travail ce jour, à :h..... précises, muni de cette fiche de convocation et consentement.

Lieu :

CONSENTEMENT ECLAIRE

Je soussigné(e), Nom :, Prénom :,
né(e) le :, certifie avoir été informé(e) par le Dr BERNARDET Cyril,
médecin du travail au SRSTT

1. des raisons et conditions de ce dépistage cannabis (THC),
2. du caractère strictement confidentiel des résultats, qu'en aucun cas mon employeur n'y aura accès,
3. des conséquences en termes d'aptitude du résultat de ce test.

Fait à le

Signature de l'intéressé(e)

Nom et signature du médecin

L'introduction, la distribution, et la consommation de produits stupéfiants dans les locaux de l'entreprise est strictement interdite.